

Montilly-Sur-Noireau	Association Loi du 1 ^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association N° 12156*02	8 Pl. de l'église 61100 Montilly-Sur-Noireau 02 33 96 40 19 mairie.montillysurnoireau@wanadoo.fr
-----------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

Demande de subvention 2022

dossier simplifié

POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION ÉGALE OU INFÉRIEURE à 1 000 €

Nom de l'association :

☞ **Veillez cocher la case correspondant à votre situation :**

- Première demande**
- Renouvellement d'une demande**

LISTE DES DOCUMENTS À FAIRE PARVENIR DE MANIÈRE IMPERSONNELLE A :

Mairie
8 Place de l'église
61100 Montilly-Sur-Noireau

Les dossiers sont à remettre avant le 31 mars 2022.

1. Présentation de l'association

I) Renseignements administratifs de l'association

Nom de l'association :

.....

Sigle:.....

Adresse de son siège social :.....

Code postal : Commune :

Téléphone :Télécopie :

Courriel :.....Adresse site internet :.....

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*) :

.....

Identification du représentant légal de l'association (le président ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : Prénom :

Fonction:.....

Identification de la personne chargée d'établir le présent dossier de subvention

Nom : Prénom :

Fonction :.....

Téléphone.....Courriel :.....

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ? oui non

II) Renseignements concernant l'objet général de l'association

(Description de l'association et de son projet)

Objet social de l'association :

.....

Public concerné :

.....

L'ensemble des actions menées :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Territoire de réalisation :

.....

.....

Nombre d'adhérents de l'association :

(À jour de la cotisation statutaire au 31 décembre de l'année écoulée)

Dont hommes et femmes

Moyens humains de l'association : (A fournir à titre indicatif.)
(Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de votre association, de manière non rémunérée.)

Bénévoles :

Nombre total de salariés :

Nombre de salariés (en équivalent temps plein travaillé / ETPT)¹:

Vous pouvez joindre tous documents que vous jugerez nécessaires à l'instruction de votre demande

En cas d'action reconduite

- Fournir un bilan de vos actions réalisées en 2022 (ex. rapport d'activités de votre Assemblée Générale)**
- Indiquer, le cas échéant, les raisons pour lesquelles le budget de l'action est plus élevé que l'année précédente :**

.....

.....

.....

.....

¹ Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail. A titre d'exemple, un salariés en CDD de 3 mois travaillant 80 % correspond à 0.80 x 3/12 soit 0.2 ETPT

2. Budget prévisionnel simplifié

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice.

Exercice 2022

Date de début :

Date de fin :

CHARGES	MONTANT (2) EN EUROS	PRODUITS (1)	MONTANT (2) EN EUROS
60 - Achat		70 - Participation	
Fournitures d'activités		Adhérents	
Fournitures d'entretien		Activités	
Divers			
61-62 Services extérieurs		74- Subventions	
Publicité		Etat	
Locations		Conseil régional	
Entretien et réparation		Conseil départemental	
Assurance		Ville de Flers	
Documentation		Flers Agglo	
Divers (frais postaux, tél.)		Autres :	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes			
64- Charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunération des personnels		Dont cotisations	
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65- Autres charges de gestion courante			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

L'association sollicite une subvention de €

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

(2) Ne pas indiquer les centimes d'euros

3. Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e),

(Nom et Prénom) représentant(e) légal(e) de l'association,

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée,
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires,
- M'engage sans réserve à reverser le montant de la subvention à la collectivité me l'ayant octroyée dans l'éventualité où celle-ci ne serait pas utilisée conformément à l'objet déclaré dans la présente demande,
- demande une subvention de : € au titre de la subvention de fonctionnement
: € au titre de la subvention pour l'action spécifique
: €
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée (1) :

au compte bancaire ou postal de l'association :

Nom du titulaire du compte :

Banque ou centre :

Domiciliation :

Code Banque / Etablissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB / RIP

(1) Fournir un RIB

Fait, le à.....

Signature :

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.